

Critères de Labellisation des plans mercredi

Cette grille est un outil permettant de mesurer si le Plan mercredi répond à la charte qualité « Plan Mercredi ».

Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessous pourra être appréciée de manière graduelle et progressive. Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités et le(s) gestionnaire(s) des accueils en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. Il ne s'agit pas nécessairement de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères, mais de tendre vers leur satisfaction à court ou moyen terme (réf charte qualité plan mercredi).

CRITÈRES	oui	non	Mis en perspective	REMARQUES - PRÉCISIONS
PEdT valide - complément - nouveau				
Plan mercredi intégré au PEdT			-	
ALPS déclaré le mercredi			-	
- Le matin				
- L'après-midi				
COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE ÉDUCATIVES DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT				
Participation de représentants.es des équipes enseignantes et d'animation aux instances de pilotage du PEdT				
Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil du mercredi				
Déclinaison de parcours éducatifs (artistique, culturelle, santé, citoyenneté...)				
Collaboration équipe(s) enseignante(s) et équipe(s) d'animation				
Charte d'engagement réciproque mise en place ou actualisée				
ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS				
Inclusion des enfants porteurs de handicap ou à besoins particuliers				
Gratuité ou tarification progressive				
Information des familles : fonctionnement de l'accueil, projets, éducatif et pédagogique, activités et sorties, règlement intérieur...				

MISE EN VALEUR DE LA RICHESSE DES TERRITOIRES

Le projet permet la découverte du territoire : environnement naturel, patrimoine, institutions...				
Construction de partenariats : établissements culturels, associations JEP, sportives et jeunesse, autres...				
Interventions de parents, de bénévoles...				
L'ALPS établit des liens avec d'autres structures socioéducatives				

DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE QUALITÉ

Libre choix de l'enfant selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins				
Activités conçues dans une logique de loisirs et de découvertes, à visée éducative				
Activités organisées en cycles dans une logique de parcours avec progressivité et réalisations finales				
Propositions d'une diversité de thématiques (culturelles, artistiques, scientifiques, sportives, environnementales, numériques, citoyennes...)				
Organisation des activités en harmonie avec les autres temps de la journée (accueil, repas, vie collective, temps libre, transitions...)				

Documents joints	oui	non	Remarques
Annexe 1, informations relatives APS Mercredi			
Annexe 2, PEdT Bilan évaluation perspectives			
Annexe 2b			
Annexe 3, calcul des heures nouvelles			
Projet éducatif accueil périscolaire			
Projet pédagogique accueil périscolaire			
Autres			

La durée de la convention Plan Mercredi est alignée sur les dates de la convention PEdT